

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

SEANCE DU 26 MARS 2025

Date de la convocation
20.03.2025

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 23
Votants 27

L'an deux mille vingt cinq
le vingt-six mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; M. ROUX, Mme LEGEARD, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAULT,
Adjoints ; M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay),
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme TRAVOUILLON,
Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme MOUSSEAU, M. JAGER, M. JALLAIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LAMBERT, M. GANDIER.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Gilles ROUX

Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Michel JALLAIS à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Stéphanie LIEBOT

OBJET DE LA DELIBERATION :

Demande de subvention au titre d'ACTIV 3 auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Le Département apporte chaque année un soutien aux communes au travers du
dispositif ACTIV 3 (Accompagnement des Communes et des Territoires pour
l'Investissement).

La Commune de Loudun pourrait bénéficier de 75 690 € à ce titre.

Cet ACTIV 3 est destiné à permettre aux communes de financer des travaux
notamment dans les bâtiments Communaux, aussi il est proposé de financer l'opération
suivante qui sera inscrite au budget 2025 :

⇒ **Opération : Travaux de couverture de l'espace culturel René Monory**

110 000 € TTC – 91 666.66 € HT

Plan de financement :

➤ ACTIV 3	73 333.33 €
➤ Participation Ville	18 333.33 €
TOTAL	91 666.66 €

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : **- 4 AVR. 2025**

Publié le : **- 4 AVR. 2025**

Notifié le :

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur cette proposition ;
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subvention au titre de
ACTIV 3 auprès du Conseil Départemental ;
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

